



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 20763

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le budget des réserves naturelles. Les réserves naturelles sont l'un des deux outils majeurs de protection du patrimoine naturel de la France sous la responsabilité de l'État. Le réseau de ces réserves est constitué de 315 sites représentant plus de 550 000 hectares protégés et employant près de 600 personnes. Or l'extrême gravité de la situation budgétaire actuelle met un frein au dynamisme de ce réseau. C'est en effet la conservation de notre patrimoine naturel qui se trouve actuellement en danger. Sans disposer des moyens humains et financiers suffisants, les organismes gestionnaires de réserves naturelles ne pourront bientôt plus assurer, avec l'excellence requise, leurs missions de gestion, de surveillance, de pédagogie et de concertation. La situation est également aggravée par l'application immédiate de la convention collective nationale de l'animation à l'ensemble des personnels des associations de protection de la nature. Cette avancée sociale qui apporte enfin l'assurance de minima sociaux, du fait de la non-intégration des personnels des réserves naturelles au nouveau corps de l'environnement, risque fort de mettre en danger la survie de nombreux organismes gestionnaires. En conséquence, considérant cette situation, il souhaiterait savoir quelles mesures elle envisage de prendre afin de permettre aux organismes gestionnaires de réserves naturelles de poursuivre efficacement leur mission de service public.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux conséquences des mesures de maîtrise de la dépense publique, décidées par le Gouvernement, sur les missions confiées par l'État aux gestionnaires de réserves naturelles nationales pour la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Le rôle joué par les réserves naturelles comme outils irremplaçables pour la protection et la gestion concertées du patrimoine naturel est souligné à juste titre. Elles sont aussi des laboratoires de suivi de l'évolution du patrimoine. Elles contribuent par ailleurs à valoriser les territoires sur lesquels elles sont implantées chaque fois que l'ouverture au public est compatible avec leur objectif prioritaire de protection. La conjoncture économique internationale défavorable et la nécessité d'une plus grande maîtrise des dépenses de l'État ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de régulation budgétaire. Les enveloppes déléguées aux préfets de région au cours du premier semestre ont tenu compte de ces décisions. Dans les récentes discussions avec le ministre chargé du budget, il a été fait état des difficultés que ces arbitrages budgétaires causaient, dans un secteur particulièrement fragile, aux gestionnaires des réserves naturelles nationales, notamment associatifs, et à la mise en oeuvre de la politique de protection de la nature. Une des toutes premières priorités de la ministre de l'écologie et du développement durable a concerné le manque de crédits de paiements qui pénalise gravement les gestionnaires qui ont engagé des investissements avec l'accord de l'État, mais ne peuvent obtenir le versement à concurrence des subventions. A la suite de ces discussions, la ministre a obtenu du Premier ministre un arbitrage sur le dégel de l'intégralité des crédits de fonctionnement des réserves naturelles nationales. Par ailleurs, des crédits de paiements supplémentaires seront mis en place prochainement pour permettre aux directions régionales de l'environnement (DIREN)

d'honorer les engagements du ministère en matière d'investissement dans les réserves, en donnant la priorité aux situations d'urgence et à la mise en oeuvre des plans de gestion approuvés. Cet arbitrage va permettre aux réserves naturelles de remplir en 2003 les missions qui leur sont confiées. Il ne doit pas pour autant faire oublier l'impératif de rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Pour 2004, les propositions de la ministre de l'écologie et du développement durable traduisant son engagement au bénéfice de la gestion des espaces naturels seront présentées en octobre au Parlement dans le projet de loi de finances 2004.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20763

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4927

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7650